

de KERANGAT Immobilier
VENTE - LOCATION - GESTION LOCATIVE

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES (TVA 20 % *)

	Mandat exclusif	/	Mandat sans exclusivité
Jusqu'à 200 000 euros*	: 5 % TTC		6 % TTC
Au-delà de 200 000 € jusqu'à 1 200 000 €*	: 4 % TTC		5 % TTC
Au-delà de 1 200 001 €*	: 3,5 % TTC		4 % TTC

Terrains*	:	5 à 6 % TTC
Fonds de commerce*	:	10 % TTC

Ces honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier de vente.
Ces honoraires sont soit : à la charge du VENDEUR ou bien à la charge de L'ACQUEREUR ou bien partagés entre VENDEUR et ACQUEREUR.